

été écrit par M. de Lagrené, tant sous le timbre politique, que sous le timbre commercial, et de remettre à M. Forth Rouen tout ce qui se trouvera, en double, sous l'un et l'autre des deux timbres. Il ne paraît pas qu'il y ait d'inconvénient à se dessaisir de ces duplicata, parce que les nombreuses lacunes qui existent, notamment dans les dépêches commerciales, rendraient impossible de former pour le Département deux collections complètes pour chacune des deux Directions.

Son Excellence est priée de vouloir bien faire connaître sa décision<sup>1</sup>.

Le cérémonial à observer dans les relations avec les Chinois a une importance capitale, et pour guider le nouvel envoyé, le Département a recours aux lumières d'un homme expérimenté, CALLERY, prêtre défroqué des Missions étrangères de Paris, interprète de la mission Lagrené :

Paris, ce 18 mars 1847.

M., les questions de cérémonial et d'étiquette ont en Chine une importance beaucoup plus grande que partout ailleurs, et il pourrait y avoir, surtout au début d'une mission, des inconvénients sérieux à en ignorer les règles. Il est donc à désirer que M. Forth Rouen avant son départ ait des notions exactes sur la manière dont il devra, à son arrivée à Canton, se mettre en rapport avec les autorités chinoises et sur les formes à observer dans ses relations officielles avec elles. Votre long séjour en Chine, la connaissance que vous avez des usages de ce pays et les communications fréquentes que vous avez eues avec les hauts fonctionnaires chinois, vous mettent plus que personne, M., en état de donner à cet égard les renseignements les plus complets. Vous voudrez bien en conséquence rédiger à cet effet une note contenant tous les détails

1. Note pour le Ministre, 15 mars 1847. — Approuvé G.[uizot].